



KaVo. Dental Excellence.

MSDS  
992-3258

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** KaVo DRYspray

**Numéro d'enregistrement** -

**Numéro d'enregistrement du prc** Non disponible.

**Utilisation du produit** utilisation professionnelle

**Code du produit** 1.007.0570; 1.007.0580

**Date de la première publication** le 27-octobre-2011

**Numéro de version** 1,0

**Date de révision** le 28-octobre-2011

**Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version** le 27-octobre-2011

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Non disponible.

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**NOM DE LA SOCIETE** Kaltenbach & Voigt GmbH

**Adresse**  
Bismarckring 39  
D-88400 Biberach  
Allemagne

**Numéro de téléphone** +49 (0) 7351 56-0

**Télécopie** +49 (0) 7351 1488

**Personne à contacter** Peter Fischer

**Numéro de téléphone** +49 (0) 175 30 57725

**E-mail** peter.fischer@bayer.com

**Numéro d'appel d'urgence** +49 (0) 7351 56 4000

## Section 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

**Classification** F+;R12

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

### Résumé des dangers

**Risques physiques** Extrêmement inflammable.

**Risques pour la santé** Pas de classification pour les dangers sanitaires.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Risques particuliers** Extrêmement inflammable. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Principaux symptômes** Non disponible.

### Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

**Contient :** DIFLUOROMÉTHANE



Extrêmement  
inflammable

**Phrases R**

R12 Extrêmement inflammable.

**Phrases S**

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer.  
S23 Ne pas respirer les gaz/émanations/vapeurs/aérosols.  
S60 Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

### Section 3: Composition/informations sur les composants

**Mélange**

**Généralités**

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Notes
DIFLUOROMÉTHANE	15 - 30	75-37-6 200-866-1	-	-	
<b>Classification :</b> F+;R12					

# : Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.  
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Commentaires sur la composition**

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

### Section 4: Premiers secours

**Description des premiers secours**

**Inhalation** : Sortir au grand air. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

**Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Non disponible.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Non disponible.

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**Conseils aux pompiers**

**Equipements de protection particuliers des pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** : Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Produits de combustion dangereux** : Fluorure d'hydrogène.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Tenir le personnel inutile éloigné. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Tenir le dos contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer.

**Pour les secouristes** Tenir le personnel inutile éloigné. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux modes d'emploi joints. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bonbonne vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

**Référence à d'autres sections** Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## Section 7: Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Peut être enflammé par une flamme ouverte. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Relier les récipients à la terre et effectuer une liaison équipotentielle lors de tout transfert de substance. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter toute exposition prolongée.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Aérosol de niveau 1.

Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou conserver à des températures supérieures à 49 °C/120 °F sous peine d'explosion. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Éviter toute exposition prolongée à la lumière du soleil. Réfrigération recommandée. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Température de stockage : Entre -20 °C et 50 °C

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

**Procédures de suivi actuellement recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

**DNEL** Non disponible.

**PNEC** Non disponible.

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Généralités** Non disponible.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau**

- **Protection des mains** Porter des gants de protection.

- **Divers** Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	D'éther.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Température d'autoignition</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosivité</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	6 bar
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité</b>	1,226 g/mL @ 20 °C
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Pas miscible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Fraction volatile</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	Risque d'ignition.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Les récipients aérosols sont instables à des températures supérieures à 50 °C.
<b>Matières incompatibles</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Donnée inconnue.
<b>Inhalation</b>	Donnée inconnue.

<b>Contact avec la peau</b>	Donnée inconnue.
<b>Contact avec les yeux</b>	Donnée inconnue.
<b>Symptômes</b>	Non disponible.
<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Donnée inconnue.
<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Donnée inconnue.
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Donnée inconnue.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Donnée inconnue.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gerçures.

## Section 12: Informations écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.
<b>Mobilité</b>	Non disponible.
<b>Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.
<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Non disponible.
<b>Autres effets néfastes</b>	Non disponible.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Les méthodes d'élimination / d'information</b>	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

**Numéro ONU** UN1950

Nom de la matière: KaVo DRYspray

1.007.0570; 1.007.0580 N° version: 1,0 Date de révision: le 28-octobre-2011 Date d'impression: le 28-octobre-2011

Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS inflammables
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Classe(s) de danger subsidiaire	-
Dangers pour l'environnement	No
Code de restriction en tunnel	D
Étiquettes requises	2.1
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

#### IATA

Numéro ONU	1950
Désignation exacte d'expédition	Aérosols, inflammables
Cat. de danger	2.1
Code ERG	10L

#### IMDG

Numéro ONU	1950
Désignation exacte d'expédition	AÉROSOLS inflammables
Cat. de danger	2

## Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listé.

**DÉCISION DE LA COMMISSION 2000/479/CE concernant la création d'un registre européen des émissions de polluants (EPER)**

DIFLUOROMÉTHANE (CAS 75-37-6)

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Réglementations nationales

Réceptif sous pression : à protéger contre la lumière directe et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

#### Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## Section 16: Autres informations

Liste des abréviations Non disponible.

Références Non disponible.

<b>Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange</b>	Non disponible.
<b>Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3</b>	R12 Extrêmement inflammable.
<b>Informations de révision</b>	Non disponible.
<b>Informations de formation</b>	Non disponible.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
<b>Date d'émission</b>	le 28-octobre-2011
<b>Date de révision</b>	le 28-octobre-2011
<b>Date d'impression</b>	le 28-octobre-2011